



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 7 décembre 2016

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

**Monsieur le Maire**  
**Mairie**  
**13, rue de l'Eglise**  
**57260 BIDESTROFF**

Affaire suivie par Pascal ANDRES  
[pascal.andres@moselle.gouv.fr](mailto:pascal.andres@moselle.gouv.fr)  
03 87 28 33 42

**Objet :** Dossier de déclaration concernant des travaux de restauration du ruisseau du Petit Breuil sur la commune de BIDESTROFF.  
Accord immédiat.

**Réf :**

**P.J :** 1 récépissé de déclaration (avec arrêtés de prescriptions générales)  
1 fiche descriptive

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de restauration du ruisseau du Petit Breuil sur la commune de BIDESTROFF**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **24 novembre 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00466**
- Dossier réalisé par : **commune de BIDESTROFF**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'Eau.

Vous trouverez ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative » ainsi qu'un descriptif de l'opération.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**



Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, une copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

**Copie pour information :**

- ONEMA à MARLY